

Nº 3310 - CA3 - IMPRIMERIE NATIONALE

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

N° 3310-CA3 cerfa N° 10963 * 10 MODÈLE OBLIGATOIRE (art. 287 du CGI)

RÉGIME DU RÉEL NORMAL-MINI RÉEL

PÉRIODE DE DÉCLARATION	Ne pas utiliser cette décl	aration pour une autre période
Jours et heures de réception		
Adresse du service où cette déclaration doit être déposée au plus tard le		
Identification du destinataire Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)		
Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne corre	spondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.	
SIE Numéro de dossier Clé	Période CDI Code service Régime	
	issement (SIRET) tre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de	simplicité, de respect
et d'équité. Dispo	nible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts	
MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT	(voir notice 3310 NOT)	
PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date : Signature :	Somme : Date :	Pénalités
Č	N° PEC	Taux 5 % 9005
<u>Téléphone :</u> case à cocher	N° d'opération	Taux % 9006 Taux % 9007
Paiement par virement bancaire: Paiement par imputation *: * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)	Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC. Si vous payez par virement(s), précisez-en le nombre Les entreprises qui réalisent un CA HT > 760 000 € doivent payer par virement bancaire sur le compte du Trésor à la BANQUE DE FRANCE.	Date de réception
CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE		



Si	vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclarate	tion	« néant »), veuil	lez co	ocher la case	à droit	e 0010	
Α	MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES							
	OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NO	N IMP	OSABLES			
01	Ventes, prestations de services	04	Exportations hors	CE		0032		
02	Autres opérations imposables 0981	05	Autres opérations non imposables			0033		
03	Acquisitions intracommunautaires 0031	06	6 Livraisons intracommunautaires			0034		
	(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :)	6A]			0029		
ЗА	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité 0030		non imposables e					
0.0	imposables en France	07				0037		
3B	Régularisations	7B	(Important : cf. ne			0039		
В	DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER							
	TVA BRUTE				Base hors	taxe	Taxe	due
	Opérations réalisées en France métropolitaine							
80	Taux normal 19,6 %			0206				
09	Taux réduit 5,5 %							
9 B								
10	Opérations réalisées dans les DOM Taux normal 8,5 %			0201				
	Taux réduit 2,1 %			0100				
11				0100				
12								
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
13	Ancien taux			0900				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annex	10 A)	0950					
15	TVA antérieurement déduite à reverser					0600		
	La ligne 11 ne concerne que les DOM.	lignes 08 à 15)						
	Les autres opérations relevant du taux							
	de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.	17	Dont TVA sur acquisit	ions intr	acommunautaires	0035		
		18	Dont TVA sur opération	ns à desti	ination de Monaco	0038		
	TVA DÉDUCTIBLE				l			
19	Biens constituant des immobilisations					0703		
20	Autres biens et services.							
21 Autre TVA à déduire						0059		
	(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]							
22								
	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration							
		_						
23	Indiquer ici le pourcentage de déduction	24	Total TVA déduct	tible (li	gnes 19 à 22) .			
	applicable pour la période s'il est différent de 100 %				,			
CF	ÉDIT	ТА	XE À PAYER					
25	Crédit de TVA (ligne 24 – ligne 16) 0705	. 28	TVA nette due (lig	ne 16 -	- ligne 24)			
26	Remboursement demandé	29	Taxes assimilées					
	sur formulaire nº 3519 joint		annexe nº 3310 A			9979		
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26) 8003	30	Sommes à impute y compris acompt			9989		
	(Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	31	Sommes à ajouter y compris acompt			9999		
	Attention! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne		, 11p.10 doompt	55118	y · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2330		
	dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.							
		32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)					
			,		opondant)			